

La contribution des facteur macro-économiques a promouvoir la Compétitivité des entreprises : Cas de l'Algérie

Filali Sarra

Université Abd Elhamid Ben badis

–Mostaganem- Algérie

sarita-oran@live.fr.

YOUCEFI Rachid

Université Abd Elhamid Ben badis

–Mostaganem- Algérie

youcefi20022002@yahoo.fr

Résumé

Les pme industrielles en Algérie s'affrontent des défis complexes qui leur sont imposées pour trouver de nouvelles façons et les méthodes de les amener à développer leurs politiques et stratégies industrielles, d'acquérir des capacités concurrentielles, et d'être en mesure de rivaliser.

Cet article vise à identifier le rôle du facteur macro-économique (les différents mécanismes d'appui et programmes et aussi quelque indicateur) à promouvoir la Compétitivité des PME en Algérie

Mots-clés : compétitivité – politique industrielle -entreprises algériennes-PME

Abstract

Industrial SMEs in Algeria face the complex challenges they face in finding new ways and ways to get them to develop their industrial policies and strategies, acquire competitive capabilities, and be able to compete.

This article aims to identify the role of the macroeconomic factor (the various support mechanisms and programs and also some indicator) to promote the Competitiveness of SMEs in Algeria

Key-words: competitiveness - industrial policy - Algerian companies-SMEs

Introduction

L'économie mondiale connaissait un certain nombre de développements et des changements, en particulier avec l'émergence de l'OMC et leur rôle mondial croissant, ce qui a conduit à une augmentation de l'intensité de la concurrence entre les entreprises au niveau local et mondial, ainsi, en particulier les petites et moyennes entreprises PME.

Cette dernière est une source importante de compétitivité en particulier les entreprises industrielles qui s'affronte des défis complexes qui leur sont imposées pour trouver de nouvelles façons et les méthodes de les amener à développer leurs politiques et stratégies industrielles, d'acquérir des capacités concurrentielles, et d'être en mesure de rivaliser, le succès de toute petite entreprise ou grande est en raison de leur capacité à soutenir la concurrence sur les marchés locaux ou globaux.Ce document de recherche vise à identifier:

- Cadre conceptuel et fondements théoriques de la compétitivité
- La politique industrielle en Algérie

➤ Facteurs macroéconomiques de la compétitivité des PME algériennes

Par conséquent, et sur la base de ces idées directrices énoncées plus haut, la problématique suivante se pose: **Quels sont les mécanismes et les facteurs macroéconomiques pour promouvoir la Compétitivité économiques des PME algériennes ?**

1-Cadre conceptuel et fondements théoriques de la compétitivité-pme

1-1La compétitivité

dont l'origine latine (competere) évoque l'idée de "rechercher ensemble", mais aussi celle de "se rencontrer en un même point", désigne l'aptitude à affronter des situations de concurrence et à rivaliser avec autrui.

Fréquemment employée par les économistes, la notion a été initialement définie et appréhendée au niveau de l'entreprise, puis transposée au plan macroéconomique, au niveau d'un secteur d'activité ou d'un pays. Un tel glissement suscite néanmoins des controverses.¹

"Qu'est ce qu'on entend par la compétitivité, et donc l'objectif principal de notre politique économique, est la capacité de maintenir, dans une économie globale, un taux de croissance acceptable du niveau de vie de la population avec une distribution équitable, tout en offrant un emploi à tous ceux désirant travailler sans pour autant réduire le potentiel de croissance du niveau de vie des générations futures.²

"Chercher à expliquer la 'compétitivité' au niveau national est incorrecte. Ce qu'on doit comprendre, ce sont les déterminants de la productivité et le taux de croissance de la productivité. Pour trouver des solutions, on devrait focaliser, non pas sur l'ensemble de l'économie, mais plutôt sur des industries spécifiques ou encore des segments d'industrie.

"Le concept de l'avantage comparatif décrit le schéma des échanges qui se produiront dans un monde dépourvu de distorsions de prix. Cependant, le monde réel est plein de mesures de politiques rendant la détermination de l'avantage comparatif difficile. Donc l'avantage comparatif s'applique à un monde où les marchés sont efficaces et dépourvus de distorsions alors que la compétitivité s'applique à un monde dans son contexte réel.

"La compétitivité est la capacité de fournir des biens et services au temps, place et forme requise par les acheteurs étrangers à prix égal ou meilleur que celui des autres fournisseurs potentiels tout en gagnant au moins le coût d'opportunité des ressources employées.

Michael PORTER, définit *la compétitivité comme la capacité pour un individu, une entreprise ou un État de satisfaire les attentes des consommateurs en faisant face aux actions des concurrents*³

¹ Jean-Louis MUCCHIELLI : « compétitivité, Corrélats, commerce, concurrence ,croissance ,développement d'entreprise» p 01.

² Lachaal L. La compétitivité : Concepts, définitions et applications. In: Laajimi A. (ed.), Arfa L.(ed.) .

Le futur des échanges agro-alimentaires dans le bassin méditerranéen : Les enjeux de la Mondialisation et les défis de la compétitivité. Zaragoza: CIHEAM, 2001. p. 29 -36 (Cahiers Options Méditerranéennes; n. 57)

³ Michael PORTER, l'avantage concurrentiel, Inter éditions, Paris 1986, p. 29

"Une industrie compétitive est celle qui possède la capacité de gagner un profit et maintenir une part du marché domestique et/ou international".

La compétitivité désigne la « *capacité d'une entreprise, d'un secteur, ou d'une économie à faire face à la concurrence, tant sur les marchés extérieurs que sur son marché interne ** »

Dans ce sens, la compétitivité est une notion économique résumant la capacité d'être viable et de ce développer par rapport aux autres territoires et entreprises ayant des activités économique comparables.

« *La compétitivité est la capacité de fournir des biens et des services au temps, place et forme requise par les acheteurs étrangers à prix égal ou meilleur que celui des autres fournisseurs potentiels tout en gagnant au moins le cout d'opportunité des ressources employées* ».

1-2 la PME en Algérie :

loi n° 01-18 du 27 Ramadhan 1422 correspondant au 12 décembre 2001 portant loi d'orientation sur la promotion de la petite et moyenne entreprise (PME).⁴

La PME est définie, quel que soit son statut juridique, comme étant une entreprise de production de biens et/ou de services. Employant de 1 à 250 personnes , Dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas de 2 milliards DA, ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 500 millions DA, Et qui respect le critère de l'indépendance. Une entreprise indépendante est celle dont le capital ou les droits de vote ne sont pas détenus à 25% et plus par une autre entreprise ou conjointement par plusieurs autres entreprises ne correspondant pas elles même a la définition de la PME.

Tableau 01 : types de PME En fonction des critères

Catégorie d'entreprise	Effectifs	Chiffre d'affaires	Bilan annuel
Moyenne	50 à 250	200 millions à 2milliardsDA	100 à 500 millions DA
Petite	10 à 49	Inférieur à 200 millions DA	Inférieur à 100 millions DA
Très petite (TPE) Où Micro entreprise	1 à 10	Inférieur à 20 millions DA	Inférieur à 10 millions DA

Source : HADJAR Assia, gouvernance et performance des PME dans les pays en transition thèse de doctorat en science de gestion, option management, 2016-2017.

⁴ HADJAR Assia, gouvernance et performance des PME dans les pays en transition thèse de doctorat en science de gestion, option management, 2016-2017

2-Les déterminants de la compétitivité des PME :

La maîtrise des enjeux de la compétitivité se révèle ainsi très complexe. Il convient d'abord décerner les différents éléments de cette compétitivité pour les PME, puis d'examiner comment ces entreprises, selon les stratégies qu'elles définissent et appliquent, se dotent de ces facteurs de compétitivité, les organisent, les coordonnent et accroissent ainsi leurs capacités concurrentielles et leurs performances économiques.

L'analyse microéconomique met en relation les éléments de compétitivité d'une entreprise avec l'ensemble de ses fonctions et des domaines qui touchent à son activité, sa croissance, sa rentabilité, son financement, son équilibre financier, sa gestion. Sur le plan de l'environnement de l'entreprise, interviennent l'évolution des marchés et le développement de la concurrence, la localisation de l'entreprise, le contexte macroéconomique, réglementaire, etc. À l'évidence, il n'existe pas à l'heure actuelle de modèle théorique mettant en relation ces variables et pouvant fournir une explication de la compétitivité des PME, ne serait-ce qu'en raison du manque de données statistiques nécessaires. L'analyse ne peut que se fonder sur une approche empirique de cette problématique et sur la contribution de travaux de recherche sur les PME.

Cinq variables paraissent le mieux à même d'expliquer la compétitivité des PME :

2-1 Le rôle essentiel du propriétaire/dirigeant :

Une des premières caractéristiques de la PME est la centralisation au niveau du propriétaire, à tel point qu'on parle de « personnalisation » de ce type d'entreprise. Deux types extrêmes de comportement stratégique illustrent cette personnalisation de la PME : le comportement « réactif » et le comportement « proactif ».

Le comportement « réactif » est celui de l'entrepreneur qui préfère pérenniser son entreprise, préserver son indépendance, même au détriment de la croissance de l'entreprise comme telle.

Le comportement « proactif » est celui de l'entrepreneur qui vise avant tout la croissance de son entreprise, prend des risques et met en œuvre des activités en phase d'expansion rapide.

2-2 -Obtenir et utiliser l'information scientifique et technologique appropriée :

L'écoute de l'environnement, c'est-à-dire la « veille technologique » associée à la veille commerciale et concurrentielle, peut se faire soit de façon implicite et/ou sporadique, soit de façon explicite et organisée. Elle permet à l'entrepreneur de connaître les nouvelles technologies susceptibles d'intéresser son entreprise pour maintenir ou augmenter sa propre capacité concurrentielle, tant par des innovations de produits que de procédés de fabrication et des innovations de gestion et de distribution. Elle permet également au chef d'entreprise de suivre l'évolution des marchés et de la concurrence.

2-3 -La qualité de l'organisation de la PME :

La mutation des technologies de l'information et de la production a des répercussions profondes sur la nature de la main-d'œuvre, son implication dans le changement qui affecte l'entreprise, et sa capacité à « fertiliser » les technologies acquises, mais aussi à s'intégrer dans de nouvelles forme d'organisation liant les nouveaux équipements aux anciens.

2-4 -L'investissement matériel :

L'investissement en équipements fondés sur les nouvelles technologies de production doit permettre une amélioration de la productivité de l'entreprise, tout en diminuant les coûts moyens de production. Toutefois, certains experts font remarquer que l'excellence technologique n'est pas nécessairement un gage de position concurrentielle forte, en ce qui concerne la PME: « Il n'est pas sûr en effet que l'avantage compétitif de l'entreprise repose sur la maîtrise de cette technologie ; cet avantage peut reposer sur d'autres savoir-faire, et nous avons vu trop de PME mourir de l'inoculation de technologies mal maîtrisées, même si nous en avons vu disparaître du fait des technologies dépassées. » Toutefois l'aide des nouvelles technologies est souvent indispensable.

2-5 -La flexibilité :

La flexibilité des PME réside dans leur capacité de reconnaître et de saisir les opportunités qu'offrent les marchés, et de s'adapter rapidement aux changements de la demande.

3-Facteurs macroéconomiques de la compétitivité des PME algériennes :

Le thème de la compétitivité des entreprises est présent en Algérie depuis l'ouverture de son marché à la concurrence avec l'entrée en vigueur de l'Accord d'Association avec l'Union Européenne, le 1er septembre 2005 et la mise en place du projet d'adhésion à l'Organisation Mondiale du Commerce en 2010. Assister l'entreprise dans sa course vers la compétitivité consiste à mettre à niveau à la fois, l'entreprise et son environnement.⁵

Sur le plan politique, on assiste à une multiplicité et une multiplication des programmes visant l'encouragement et l'aide des PME dans presque tous les pays du monde. L'Algérie n'a pas échappé à cette vague, plusieurs programmes et structures ont été créés à l'égard de ce secteur.

3-1-Les services d'appui :

Pour assurer la promotion et le développement de la PME en Algérie, Un ensemble d'institutions est mis en place depuis le début des années 1990.

3-1-1L'agence nationale de développement des investissements (ANDI)

Créée dans le cadre des réformes de 1ère génération engagées en Algérie durant les années 1990, l'Agence en charge de l'investissement a connu des évolutions visant des adaptations aux mutations de la situation économique et sociale du pays. Initialement APSI, Agence de Promotion, ⁶de Soutien et de Suivi de l'Investissement de 1993 à 2001, puis ANDI, Agence Nationale de Développement de l'Investissement, cette institution gouvernementale s'est vue confier la mission de facilitation, de promotion et d'accompagnement de l'investissement.

L'ANDI a pour missions :d'accueil, le conseil et l'accompagnement des investisseurs au niveau de ses structures centrales et régionales, L'information des investisseurs à travers notamment son site web, ses supports de promotion et ses divers points d'information sur les événements économiques organisés en Algérie et à l'étranger, La formalisation sur une base d'équité et dans des délais courts des avantages prévus par le dispositif d'encouragement.

⁵ FARIDA MERZOUK « PME et compétitivité en Algérie »Université de Bouira - Algérie

⁶ L'agence nationale de développement des investissements (ANDI)

3-1-2-Conseil National de l'Investissement (CNI)

Le CNI est créé auprès du ministre chargé de la promotion des investissements qui en assure le secrétariat.⁷ Il est placé sous l'autorité du Chef du Gouvernement qui en assure la présidence. Ses travaux sont sanctionnés par des décisions, des avis et des recommandations. Le redéploiement institutionnel opéré en octobre 2006 a renforcé le CNI dans son rôle stratégique. L'action de ce conseil s'exerce désormais en matière de décisions stratégiques relatives à l'investissement et en matière d'examen des dossiers d'investissements présentant un intérêt pour l'économie nationale.

3-1-3-L'institut Algérien de Normalisation (IANOR)

A été érigé en établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) par Décret Exécutif n° 98-69 du 21 Février 1998 modifié et complété par le Décret exécutif Décret exécutif n° 11-20 du 25 janvier 2011.⁸ Il est chargé de: L'élaboration, la publication et la diffusion des normes algériennes, Et La centralisation et la coordination de l'ensemble des travaux de normalisation entrepris par les structures existantes et celles qui seront créées à cet effet, L'adoption de marques de conformité aux normes algériennes et de labels de qualité ainsi que la délivrance d'autorisation de l'utilisation de ces marques et le contrôle de leur usage dans le cadre de la législation en vigueur, Aussi La promotion de travaux, recherches, essais en Algérie ou à l'étranger ainsi que l'aménagement d'installations d'essais nécessaires à l'établissement de normes et à la garantie de leur mise en application.

3-1-4Le Fonds de garantie des Crédits aux PME dénommé (FGAR)

est créé par décret exécutif n° 02-373 du 6 Ramadhan 1423 correspondant au 11 novembre 2002 en application de la loi d'orientation sur les PME), ce décret fixe les statuts du Fonds de garantie, Placé sous tutelle du Ministère de la Petite et Moyenne Entreprise et de l'Artisanat, le FGAR est doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. L'objectif principal du FGAR est de faciliter l'accès aux financements bancaires à moyen terme afin de supporter le démarrage et l'expansion des PME, en accordant des garanties de crédits aux banques commerciales, afin de compléter le montage financier de projets d'entreprises, viables et orientées vers la création et/ou le développement d'entreprises.⁹

3-1-5-L'Institut National de la Propriété Industrielle - INAPI

Placé sous la tutelle du Ministère de l'Industrie et des Mines, l'Institut National Algérien de la Propriété Industrielle (INAPI) a été érigé en établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) par Décret Exécutif n° 98-69 du 21 Février 1998 dans le cadre de la

⁷ Ministère de l'industrie et des mines <http://www.mdipi.gov.dz/>

⁸ L'institut Algérien de Normalisation (IANOR) http://www.ianor.dz/Site_IANOR/A_propos.php?id=1

⁹ Le Fonds de garantie des Crédits aux PME dénommé (FGAR)

restructuration de l'INAPI mère (Institut Algérien de Normalisation et de Propriété Industrielle), L'INAPI est tenue de réaliser deux missions principales, définies par l'article 07 du décret 98-68, portant statut de l'institut.¹⁰

- Missions au profit de l'état (service public): mettre en œuvre la politique nationale de propriété industrielle.
- Missions en faveur des opérateurs économiques et chercheurs dont :l'examen, l'enregistrement et la protection des droits moraux (marques, dessins, modèles et appellations d'origines et Brevets d'invention),Faciliter l'accès aux informations techniques et mettre à la disposition du public toute documentation et information en rapport avec son domaine de compétence.

3-1-6-Le dispositif ANSEJ :

visé un double objectif : créer des PME et des emplois. Mis en place dès 1997, il intervient dans le soutien à la création et le financement de la micro-entreprise par des jeunes dont la tranche d'âge est (19-40ans), pour les montants d'investissements pouvant atteindre 10millions de dinars.¹¹ L'ANSEJ accorde aux jeunes promoteurs trois prêts non rémunérés : Un prêt de 500.000 DA destiné aux diplômés de la formation professionnelle, pour l'acquisition de véhicules ateliers en vue de l'exercice des activités de plomberie, électricité bâtiment, chauffage, climatisation, vitrerie, peinture bâtiment, mécanique automobile.

Un prêt de 500.000 DA pour la prise en charge du loyer des locaux destinés à la création d'activités sédentaires. Un prêt pouvant aller jusqu'à 1.000.000 DA, au profit des diplômés de l'enseignement supérieur.

Un prêt non rémunéré octroyé par l'ANSEJ et modulé selon le niveau de financement .Bonification des taux d'intérêt bancaires à raison de 50 % en zones normales et 75 % en zones spécifiques. Ces taux passent à 75 % en zones normales et 90 % en zones spécifiques quand l'activité est du secteur de l'agriculture, de l'hydraulique ou la pêche.

3-1-7L'Agence Nationale de gestion du Micro crédit « ANGEM »

a été créée par le décret exécutif N° 04-14 du 22 Janvier 2004, pour les objectifs suivant :

- La lutte contre le chômage et la précarité dans les zones urbaines et rurales en favorisant l'auto-emploi, le travail à domicile et les activités artisanales et de métiers, en particulier chez la population féminine ;
- La stabilisation des populations rurales dans ses zones d'origine par l'émergence d'activités économiques, culturelles, de production de biens et services, génératrices de revenus ;
- Le développement de l'esprit d'entrepreneuriat qui remplacerait celui d'assistanat, et aiderait ainsi à l'intégration sociale et à l'épanouissement individuel des personnes

¹⁰ L'Institut National de la Propriété Industrielle – INAPI

¹¹ AKNINE SOUIDI , ROSA FERFERA M. YACINE : entrepreneuriat et création d'entreprise en Algérie : une lecture à partir des dispositifs de soutien et d'aide de la création des entreprises , revue des sciences économiques et de gestion n°14,2014

Tableau02 : Répartition des crédits octroyés par secteur d'activité

Secteur d'activités	Nombre de prêt octroyés	Part(%)
Agriculture	110813	14,22
TPI	299421	38,44
BTP	66398	8,52
Services	163269	20,96
Artisanat	135470	17,39
Commerce	2933	0,38
Pêche	721	0,09
TOTAL	779025	100

Source : ANGEM

En plus de ces services d'appuis l'état a mis en œuvre différents programmes de mise à niveau « c'est un dispositif d'incitation à l'amélioration de la compétitivité des entreprises hors hydrocarbures, à travers l'émergence d'un environnement attractif ».

Le programme stratégique de dynamisation et de modernisation de l'économie à pour objectifs de soutenir les dynamiques de restructuration, d'intégration et de croissance industrielle, accélérer la modernisation des infrastructures d'appuis au secteur industriel et de diriger les financements vers les investissements productifs des entreprises, notamment les PME, d'améliorer la productivité et la qualité du tissu industriel.

3-2 Les programmes de mise à niveau :

- La mise à niveau des entreprises fait l'objet d'un programme de modernisation des entreprises, dont les objectifs et les modalités de gestion s'inscrivent dans le cadre de la stratégie d'industrialisation. Trois programmes ont été formalisés :

3-2-1-Le programme initial du ministère de l'industrie et de la restructuration industrielle

L'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) a élaboré un programme adapté aux particularités de l'industrie algérienne. Il s'agit du programme intégré (PI) pour l'amélioration de la compétitivité et l'appui à la restructuration industrielle en Algérie¹², en décembre 1998. Ce programme comprenait cinq composantes parmi elles :

Le programme pilote d'appui à la restructuration, la mise à niveau et l'amélioration de 48 entreprises algériennes, qui a été mis en œuvre en collaboration avec le Ministère de l'Industrie et de la Restructuration MIR.

A partir de l'an 2000, un dispositif de suivi du programme de mise à niveau a été mis en place par les pouvoirs publics algériens, ses acteurs sont :

-Le Fonds de la Promotion et de la Compétitivité Industrielle (FPCI) :(Le FPCI est utilisé pour financer les dépenses de mise à niveau liées à la promotion de la compétitivité).

¹² Les dispositifs de mise a niveau de la PME maghrébine « Tunisie, Maroc et Algérie»

-La Direction Générale de la Restructuration Industrielle (DGRI) du Ministère de l'Industrie et de la Restructuration : qui est chargée de la mise en place et de la coordination des instruments juridiques et financiers du FPCI, de la définition des 9 conditions techniques, financières et réglementaires de fonctionnement du programme de mise à niveau

-Le Comité National de la Compétitivité Industrielle (CNCI) : qui est chargé de fixer les modalités de fonctionnement du FPCI.

3-2-2-Programme euro développement PME programme d'appui au développement des PME (MEDA)

Le programme d'appui au développement des PME/PMI privées en Algérie est un programme cofinancé par la Commission Européenne et par le Ministère de la PME et de l'Artisanat (MPMEA), dans le cadre du partenariat Euro Méditerranéen. Ce programme a démarré en juillet 2002 et s'est achevé le 31 décembre 2007. L'objectif du programme de mise à niveau EDPME est d'améliorer significativement la compétitivité des PME algériennes en s'alignant sur les standards internationaux d'organisation et de gestion. Le programme a permis la mise à niveau de 445 PME privées industrielles.¹³

3-2-3- le ministère de la pme et de l'artisanat :

Le relais pris par le ministère de la pme et de l'artisanat s'inscrit dans le cadre des dispositions de la loi n 01-18 du 12 décembre 2001 portant loi d'orientation sur la promotion de la petite moyenne entreprise (PME) il reprend les mêmes orientations en identifiant des objectifs généraux et spécifiques.¹⁴

Les actions envisagées concernent aussi bien les entreprises que l'environnement institutionnel des PME. Dans cette optique il est notamment envisagé :

- La création de centre de formation professionnelle spécialisée pour accompagner le développement de certaines activités qui ne disposent pas d'un encadrement intermédiaire approprié.
- Le développement de structures d'appui et de proximité spécialisés au service de la PME (centres techniques par filière technologique, consulting et expertise ...) d'abord dans les wilayas dans lesquelles a concentration de PME est la plus significative.
- La mise en place de passerelles avec les universités par l'organisation de rencontres professionnelles pour assurer le rapprochement des acteurs et favoriser le développement des relations
- La création d'un centre de performance et de la compétitivité (indicateurs, banque de données, statistiques ...)

En Tunisie, les pouvoirs publics tunisiens ont mis en œuvre un programme de mise à niveau qui a démarré en 1996 dans le plan « 1996-2001 », prévoyant l'adhésion de 2000 entreprises industrielles, et un deuxième plan « 2000-2006 » ciblant 1600 PME, et un troisième plan « 2007-2011 », visant la mise a niveau de 1200 entreprises industrielle et 300 entreprises de

¹³ Sabiha HARRAR : Le secteur industriel algérien: Analyse des facteurs de compétitivité des petites et moyennes industries. Cas de la wilaya de Tlemcen, Les cahiers du MECAS, N° 13, Juin 2016

¹⁴ TOUBACHE Ali, LAHLOU Chérif, la mise a niveau des entreprises : attentes, résultats et perspectives, revue LAMEOR (entreprenariat et mise a niveau des entreprises en Algérie, p307

service, l'expérience tunisienne constitue une réussite, cette dernière peut être illustrée par le nombre élevé d'entreprises ayant adhéré à la mise à niveau de puis son lancement, 67% d'entre elles avaient diversifié leur production et 78% avait mis au point de nouvelles gammes de produits toute en améliorant leur processus de fabrication, près de 82% des entreprises avaient amélioré leur taux d'utilisation des équipements, 75% des entreprises avaient adopté un programme qualité et de certification et 69% des entreprises avaient entrepris une restructuration de leur fonctions commerciales et axé leur effort sur la mise au point d'une stratégie de développement des exportations. Au Maroc, le PMN a été lancé en 1997 qui a été porté par l'union européenne dans le cadre de programme MEDA, ce programme requiert la mobilisation de 4,5 milliards d'euros sur la période « 1997-2002 », le PMN marocain a subi par ailleurs un retard dans sa mise en œuvre et une faible dynamique par rapport au programme tunisien, et n'a pas su susciter un intérêt marqué chez les entreprises marocaines, en 2004, le nombre d'entreprises concernés par la mise en œuvre de la mise à niveau sont près de 363 entreprises sur un total de 7714 entreprises industrielles et parmi ces 363, 275 ont bénéficié d'actions de diagnostic, 220 d'action de mise à niveau, les facteurs explicatifs de cette faiblesse des adhésions peuvent être regrouper : une implication insuffisante de l'État marocain dans le programme, l'absence d'un outil de financement national, une faible lisibilité du programme, des incitation financières insuffisante, des régibilité institutionnelles, un accompagnement financier européen insuffisant.

3-3Infrastructure

L'Algérie est classée à la 87e place au classement mondial sur la compétitivité économique¹⁵, affichant un indice de 3.97/7 selon le rapport annuel « The Global Competitiveness Report 2015-2016 », L'Algérie a perdu 7 places par rapport à la précédente édition (2014-2015), où le pays était classé 79e et avait gagné 21 places par rapport à l'année 2013-2014 (100e).

Le pays dispose d'une bonne infrastructure routière et autoroutière, d'un réseau ferré qui relie les principales villes du pays et d'aéroports implantés à travers le territoire national et reliés par des fréquences importantes de vols.¹⁶un Programme d'élargissement du réseau ferroviaire où 2 000 km sont en cours de réalisation outre les 6 500 km en étude. Le réseau qui devra s'étendre à l'avenir sur 12 500 km contre 4 000 km actuellement connaîtra par ailleurs le lancement de plusieurs projets de développement notamment en matière d'éclairage, d'électrification des lignes et de formation des travailleurs du secteur dans le domaine de gestion et de maintenance.¹⁷

Les aéroports ouverts à la circulation aéronautique civile sont de 32 plates-formes. Depuis des années un programme de modernisation et de réhabilitation touche les aéroports du pays. Comme les aéroports Houari-Boumediene à Alger, de Tlemcen, réceptionné depuis deux ans, de Jijel, d'El Goléa et Ghardaïa. Alger aura une nouvelle aérogare internationale en 2018 et dont la capacité sera de 10 millions de passagers/an, d'un coût prévisionnel de 33 milliards de dinars (317 millions d'euros).ainsi la réalisation de 07 aérogares à Annaba, Tamanrasset, BB mokhtar, Timimoune, Tindouf, Ain Guezzan. Actuellement, le littoral algérien compte 51

¹⁵ The Global Competitiveness Report 2015-2016 <http://reports.weforum.org/global-competitiveness-report-2015-2016/>

¹⁶ Tarik Benbahmed, Hervé Lohoues, Mickaëlle Chauvin : Perspectives économiques en Afrique, BAFD, OCDE, PNUD 2016, p14

¹⁷ <http://infrastructure-dz.com/pages/fr/infos.php>

infrastructures maritimes : 11 ports de commerce, 2 ports pétroliers, 41 ports de pêche et un port de plaisance. Entre 2000 et 2012, 19 infrastructures portuaires (ports de commerce et de pêche) et 4 plates-formes aéroportuaires (aérodromes et pistes d'atterrissage) ont été construites durant cette période.

- L'Etat a dégagé une enveloppe de 160 millions d'euros pour doter les différents ports nationaux d'un nouveau système de gestion de la sécurité maritime et portuaire et d'échange d'informations, Un milliard de dinars (9.6 millions d'euros) a été alloué à l'entreprise du port d'Oran pour rénover cette infrastructure stratégique. Le réseau routier algérien demeure l'un des plus denses du continent africain, sa longueur est de 112 039 km dont 29 573 km de routes nationales et plus de 4 910 ouvrages d'art.
- Le parc automobile passera de 8 millions de véhicules actuellement à plus de 20 millions à l'horizon 2025. La capitale accueille quotidiennement 4 millions de voitures environ.
- 97 % des opérations de transport en Algérie se font par voie routière.

3-4 la pratique des affaires selon l'indicateur (IPA)

Ils mesurent le poids de la réglementation sur les PME. L'IPA regroupent plusieurs indicateurs : création d'entreprise, obtention d'autorisation, embauche et licenciement de travailleurs, enregistrement de la propriété, obtention de crédit, protection des investisseurs, exécution des contrats, paiement des impôts et fermeture d'entreprises.

Tableau 03 : Classement de l'Algérie en terme de pratique des affaires selon l'indicateur (IPA) 2015-2017

Année	2015	2016	2017
Classement	154	163	156

Source : réalisé par l'étudiante à l'aide des données de la banque mondiale.

Selon l'IPA effectué par Doing business (Banque Mondiale). Une fois de plus, l'Algérie traîne en bas du classement. Le pays perd encore 9 places, passant de la 154e en 2015 à la 163e place en 2016. Et en 2017¹⁸.

Malgré son classement (156ème), l'Algérie a connu cette année une amélioration significative de son environnement des affaires et vient en tête des pays réformateurs au Maghreb avec un gain de 7 places. Cette amélioration notable est due à l'adoption de quatre réformes liées à la suppression du capital minimum pour la création d'entreprises, la simplification de l'obtention du permis de construire, l'amélioration de la transparence dans les tarifs d'électricité et la réduction du taux de la taxe sur les activités professionnelles.

L'Algérie perdait déjà sept places par rapport à 2014, à la 47e place. Dans ce nouveau classement, elle enregistre un score de 45.72/100 et se classe loin derrière son voisin tunisien (74 e) et marocain (75 e).¹⁹

¹⁸ La banque mondiale, The Global Competitiveness Report 2017, Doing Business 2017 : résultats encourageants pour les pays du Maghreb .

3-5 Politique de la concurrence :

En Algérie, les services du ministère du commerce et le Conseil de la concurrence ont été investis des pouvoirs nécessaires pour contrôler le respect du droit de la concurrence et le faire appliquer de manière à garantir l'exercice d'une concurrence effective dans le marché intérieur. On regroupe toutes les pratiques susceptibles de porter atteinte au bon fonctionnement de la concurrence sous l'appellation « pratiques restrictives de concurrence »

Les pratiques visées sont :

- Les ententes entre entreprises qui visent à obtenir un niveau de prix supérieur à celui qui résulterait d'une situation concurrentielle.
- Les abus de position dominante c'est-à-dire les situations où une entreprise et parfois plusieurs entreprises, sans avoir besoin de s'entendre, disposent d'une position sur le marché suffisamment puissante pour fixer leurs prix (ou leurs conditions commerciales) à un niveau supérieur à celui qui résulterait d'une situation concurrentielle.
- Les abus de dépendance économique : ce type d'abus est le fait d'entreprises en position dominante dans leurs relations avec des opérateurs économiques qui n'ont d'autre choix que de traiter avec elles.²⁰
- La pratique de prix abusivement bas ayant pour effet d'éliminer ses concurrents pour ensuite relever ses prix au dessus d'un niveau raisonnable.

Conclusion :

Notre article a donc été subdivisé en trois parties: la première partie présente un exposé timide de cadre conceptuel, traite les différents aspects théoriques relatifs au (compétitivité- PME), la deuxième partie : traite les déterminants de la compétitivité des PME, et une troisième partie pour étudier les facteurs macroéconomiques qui influent sur la compétitivité des PME algériennes.

Sur le plan politique, on assiste à une multiplicité et une multiplication des programmes et des mécanismes visant l'encouragement et l'aide des PME dans presque tous les pays du monde. L'Algérie n'a pas échappé à cette vague, plusieurs programmes et structures ont été créés à l'égard de ce secteur. Et Nous sommes dans une posture d'action actuellement pour que l'État facilite et améliore les procédures au sein de l'entreprise pour qu'elle se lance dans une nouvelle dynamique et ainsi de développer «le made in Algeria progressivement pour aller vers l'Algérie industrielle et technologique».Mais malgré ça les pme n'ayant pas atteint l'objectif d'être compétitive.

¹⁹ HuffPost Algérie, Selon le Doing Business 2016, il est de plus en plus difficile de faire des affaires en Algérie, 2015 http://www.huffpostmaghreb.com/2015/10/28/doing-business-2016-algerie_n_8405448.html

• ²⁰ cf article 11 de l'Ordonnance modifiée et complétée n° 03-03 du 19 juillet 2003

Selon des données de l'ANDPME, les PME bénéficiaires de la mise à niveau a atteint 54% de nombre total des entreprises en 2015, et cette situation devrait « nous pousser à réfléchir aux problèmes » qui freinent l'application de ce programme. Ainsi que ces programmes ne répondent pas aux exigences des PME.

À propos les obstacles limitant la promotion de la compétitivité des PME algériennes sont certainement les plus difficile à cerner, à comprendre et à accepter, surtout lorsque l'interaction implique, d'un côté, des facteurs internes, liés aux entreprises, ainsi des facteurs externes imposé par l'environnement.

Dans cette optique, ces entreprises devrait s'adaptés leur pratique organisationnelles notamment par l'amélioration des qualifications du personnel et l'acquisition de nouvelles technologie, et de savoir faire et ainsi par l'amélioration du couple qualité / produit .

Bibliographie

AKNINE SOUIDI, ROSA FERFERA M. YACINE : entrepreneuriat et création d'entreprise en algérie : une lecture à partir des dispositifs de soutien et d'aide de la création des entreprises , revue des sciences économiques et de gestion n°14,2014

cf article 11 de l'Ordonnance modifiée et complétée n° 03-03 du 19 juillet 2003

FARIDA MERZOUK « PME et compétitivité en Algérie » Université de Bouira - Algérie

HADJAR Assia, gouvernance et performance des PME dans les pays en transition thèse de doctorat en science de gestion, option management, 2016-2017

<http://infrastructure-dz.com/pages/fr/infos.php>

HuffPost Algérie, Selon le Doing Business 2016, il est de plus en plus difficile de faire des affaires en Algérie, 2015 http://www.huffpostmaghreb.com/2015/10/28/doing-business-2016-algerie_n_8405448.html

Jean-Louis MUCCHIELLI : « compétitivité, Corrélat, commerce, concurrence, croissance ,développement d'entreprise» p 01.

L'agence nationale de développement des investissements (ANDI)

La banque mondiale, The Global Competitiveness Report 2017, Doing Business 2017 : résultats encourageants pour les pays du Maghreb.

Lachaal L. La compétitivité : Concepts, définitions et applications. In: Laajimi A. (ed.), Arfa L. (ed.) . Le futur des échanges agro-alimentaires dans le bassin méditerranéen : Les enjeux de la Mondialisation et les défis de la compétitivité. Zaragoza: CIHEAM, 2001. p. 29 -36 (Cahiers Options Méditerranéennes; n. 57)

Le Fonds de garantie des Crédits aux PME dénommé (FGAR)

Les dispositifs de mise à niveau de la PME maghrébine « Tunisie, Maroc et Algérie»

L'institut Algérien de Normalisation (IANOR) http://www.ianor.dz/Site_IANOR/A_propos.php?id=1

L'Institut National de la Propriété Industrielle – INAPI

Michael PORTER, *l'avantage concurrentiel*, Inter éditions, Paris 1986, p. 29

Ministère de l'industrie et des mines <http://www.mdipi.gov.dz/>

Sabiha HARRAR : Le secteur industriel algérien: Analyse des facteurs de compétitivité des petites et moyennes industries. Cas de la wilaya de Tlemcen, Les cahiers du MECAS, N° 13, Juin 2016

Tarik Benbahmed,Hervé Lohoues ,Mickaëlle Chauvin : Perspectives économiques en Afrique, BAFD, OCDE, PNUD 2016,p14

The Global Competitiveness Report 2015-2016 <http://reports.weforum.org/global-competitiveness-report-2015-2016/>

TOUBACHE Ali, LAHLOU Chérif, la mise a niveau des entreprises : attentes, résultats et perspectives, revue LAMEOR (entreprenariat et mise a niveau des entreprises en Algérie, p307